PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 30 novembre à 18h30
Date d'envoi de la convocation : le 24 novembre 2022
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88
Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°1 : Compte-rendu des délégations au Bureau et au Président

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents
M. CESA Johann
Mme MICHEL Cécile

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Par M. ZILLIOX Charles
Mme BUSSIERE Laurence	Par Mme BESSON-FAYOLLE Corinne
M. CINIERI Dino	Par M. RAULT Serge
Mme DEZARNAUD Sylvie	Par M. GEOURJON André
M. MANDON Emmanuel	Par M. GIRAUD Noël
Mme PICARD Patricia	Par Mme MAZOYER Martine

Étaient absents
M ; GEOURJON Christophe
Mme MOUSEGHIAN Aline

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présents

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Conseil Départemental de la Loire
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Conseil Départemental de la Loire

Étaient représentés

Mme CALACIURA Stéphanie	Par Mme PEYSSELON Valérie
M. MARION Philippe	Par M. THOMAS Luc

Étaient absentes

M. CORRIERAS Paul	Conseil Départemental de la Loire
MME PUBLIÉ Martine	Conseil Départemental du Rhône
Mme SEMACHE Nadia	Conseil Départemental de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-1D_Del_Bur_Psdt-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Étaient présents
Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Était représenté
M. PERRET Jean-Baptiste Par Mme DEFAY Anne-Marie

Étaient absents
M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey

Étaient représentés

Mme FAVRE-BAC Lisa	Par Mme ROBIN Christine
M. MARILLIER Emmanuel	Par Mme DE LESTRADE Christine

Était absente

Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents
M. CHORAIN Jean-François
M. CORVAISIER Robert
M. GEOURJON André
M. GIRAUD Noël
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre
Mme ROBIN Christine

Étaient absents
M. PINOT Didier
M. SOUTRENON Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-1D_Del_Bur_Psdt-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

Était représenté

M. ROYET Philippe	Par M. HEITZ Philippe

Étaient absents

M. DOBY Stéphane	Commune de Le Bessat
M. RENONCOURT Laurent	Commune de Saint-Romain-les-Atheux
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. SOY Laurent
M. THOMAS Luc

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. BRUYAS Lucien
M. RAULET Thierry
Mme THÉTIER Sylvie

Délégués des Communes

Était présente

Mme JOURNOUD Nathalie	Commune de Loire-sur-Rhône

Étaient représentés

M. ABEILLON Thibald	Par Mme JOURNOUD Nathalie
M. GONON Christophe	Par M. CHAMPANHET Bernard

Étaient absents

M. CHARMET Michel	Commune de Trèves
Mme CHOFFEL Marion	Commune de Sainte-Colombe
Mme DESCHAMPS Isabelle	Commune de Condrieu

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-1D_Del_Bur_Psdt-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents
Mme DREVON Chantal
M. GUERIN Gérard
Mme FAYOLLE Sylvie
M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice	Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. FARA Bernard	Commune de La Valla-en-Gier

Était représenté

M. LACROIX Norbert	Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Étaient absents

M. CARCELES Pierre	Commune de Farnay

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présente
Mme LAFAY Françoise

Était représenté

M. FAVERJON Christophe	Par M. CORVAISIER Robert

Étaient absents
Mme DREVET Leslie
Mme HALLEUX Roselyne
Mme PERRET Evelyne
M. VASSELON Gilbert
M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves	Commune de Saint-Chamond
M. BUB Jérôme (suppléant de Mme DEHAN Nathalie)	Le Grand Lyon-Givors
M. CHAMPANHET Bernard	Commune d'Annonay
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Commune de La Ricamarie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-1D_Del_Bur_Psdt-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien	Commune de Lorette
M. GALLOT Éric	Commune de Sorbiers
M. LETO Francesco	Commune de Rive-de-Gier
Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne
M. NUNEZ Dominique	Commune de L'Horme
M. PENARD Christophe	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

Vincent BERNARD et Frédéric GIRARD	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Henri FAURE et Philippe TITOULET	Amis du Parc
Rémy CERNYS	CESER
Gilles CIBERT	Commune de Saint-Julien-Molhesabate
Florence COSTE, Pauline DELFORGE, Sandrine GARDET, Carole MABILON, Julien MARCEAU, Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-1D_Del_Bur_Psdt-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Objet : Compte-rendu des délégations au Bureau et au Président

Dans sa séance du 21 septembre 2022, le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Bureau et du Président.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau et le Président doivent rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

1.1 . Compte rendu des décisions prises par le Bureau :

La liste exhaustive des décisions prises figure dans les comptes rendus approuvés qui seront systématiquement inscrits à l'ordre du jour de chaque séance.

Le Comité syndical est appelé à prendre acte des décisions prises par le Bureau lors de ses réunions du 6 juillet et du 14 septembre 2022.

1.2. Compte rendu des décisions prises par le Président :

Il n'y a pas eu de décision prise, dans le cadre des délégations, entre le 22 septembre 2022 et le 24 novembre 2022.

Délégations	Décision
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	*Sans objet*
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	*Sans objet*
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	*Sans objet*
Passer des contrats d'assurance	*Sans objet*
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	*Sans objet*
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	*Sans objet*
Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€	*Sans objet*
Fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	*Sans objet*
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	*Sans objet*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-1D_Del_Bur_Psdt-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	*Sans objet*

****

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

°°°

Pour extrait certifié conforme
Le 30 novembre 2022,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-1D_Del_Bur_Psdt-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 30 novembre à 18h30
Date d'envoi de la convocation : le 24 novembre 2022
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88
Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°2 : Budget du Syndicat mixte du Parc 2022 – décision modificative n°3

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents
M. CESA Johann
Mme MICHEL Cécile

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Par M. ZILLIOX Charles
Mme BUSSIERE Laurence	Par Mme BESSON-FAYOLLE Corinne
M. CINIERI Dino	Par M. RAULT Serge
Mme DEZARNAUD Sylvie	Par M. GEOURJON André
M. MANDON Emmanuel	Par M. GIRAUD Noël
Mme PICARD Patricia	Par Mme MAZOYER Martine

Étaient absents
M ; GEOURJON Christophe
Mme MOUSEGHIAN Aline

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présents

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Conseil Départemental de la Loire
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Conseil Départemental de la Loire

Étaient représentés

Mme CALACIURA Stéphanie	Par Mme PEYSSELON Valérie
M. MARION Philippe	Par M. THOMAS Luc

Étaient absentes

M. CORRIERAS Paul	Conseil Départemental de la Loire
MME PUBLIÉ Martine	Conseil Départemental du Rhône
Mme SEMACHE Nadia	Conseil Départemental de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-2D_DM3_2022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Étaient présents
Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Était représenté
M. PERRET Jean-Baptiste Par Mme DEFAY Anne-Marie

Étaient absents
M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey

Étaient représentés

Mme FAVRE-BAC Lisa	Par Mme ROBIN Christine
M. MARILLIER Emmanuel	Par Mme DE LESTRADE Christine

Était absente

Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents
M. CHORAIN Jean-François
M. CORVAISIER Robert
M. GEOURJON André
M. GIRAUD Noël
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre
Mme ROBIN Christine

Étaient absents
M. PINOT Didier
M. SOUTRENON Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-2D_DM3_2022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

Était représenté

M. ROYET Philippe	Par M. HEITZ Philippe

Étaient absents

M. DOBY Stéphane	Commune de Le Bessat
M. RENONCOURT Laurent	Commune de Saint-Romain-les-Atheux
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. SOY Laurent
M. THOMAS Luc

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. BRUYAS Lucien
M. RAULET Thierry
Mme THÉTIER Sylvie

Délégués des Communes

Était présente

Mme JOURNOUD Nathalie	Commune de Loire-sur-Rhône

Étaient représentés

M. ABEILLON Thibald	Par Mme JOURNOUD Nathalie
M. GONON Christophe	Par M. CHAMPANHET Bernard

Étaient absents

M. CHARMET Michel	Commune de Trèves
Mme CHOFFEL Marion	Commune de Sainte-Colombe
Mme DESCHAMPS Isabelle	Commune de Condrieu

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-2D_DM3_2022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents
Mme DREVON Chantal
M. GUERIN Gérard
Mme FAYOLLE Sylvie
M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice	Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. FARA Bernard	Commune de La Valla-en-Gier

Était représenté

M. LACROIX Norbert	Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Étaient absents

M. CARCELES Pierre	Commune de Farnay

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présente
Mme LAFAY Françoise

Était représenté

M. FAVERJON Christophe	Par M. CORVAISIER Robert

Étaient absents
Mme DREVET Leslie
Mme HALLEUX Roselyne
Mme PERRET Evelyne
M. VASSELON Gilbert
M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves	Commune de Saint-Chamond
M. BUB Jérôme (suppléant de Mme DEHAN Nathalie)	Le Grand Lyon-Givors
M. CHAMPANHET Bernard	Commune d'Annonay
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Commune de La Ricamarie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-2D_DM3_2022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien	Commune de Lorette
M. GALLOT Éric	Commune de Sorbiers
M. LETO Francesco	Commune de Rive-de-Gier
Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne
M. NUNEZ Dominique	Commune de L'Horme
M. PENARD Christophe	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

Vincent BERNARD et Frédéric GIRARD	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Henri FAURE et Philippe TITOULET	Amis du Parc
Rémy CERNYS	CESER
Gilles CIBERT	Commune de Saint-Julien-Molhesabate
Florence COSTE, Pauline DELFORGE, Sandrine GARDET, Carole MABILON, Julien MARCEAU, Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-2D_DM3_2022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Objet : Budget du Syndicat mixte du Parc 2022 – décision modificative n°3

L'objet de la décision modificative est d'inscrire les actions portées par le syndicat mixte du Parc et les financements correspondants apportés et d'ajuster les montants pour ce qui concerne les biens et les subventions à amortir.

Il s'agit également d'ajuster les sommes pour l'amortissement des biens inscrits à l'actif et les subventions correspondantes.

Le détail de cette décision modificative est présenté dans les tableaux joints en annexe.

Pour la section de fonctionnement, il s'agit d'inscrire en recettes et dépenses les montants correspondants à la poursuite des actions suivantes :

- Observatoire participatif de la biodiversité
- Évaluation finale de la Charte
- « Re »connexion Nature 2022 (action d'éducation au territoire)

Pour rappel les projets et les subventions correspondantes sont inscrites au budget lorsque la décision d'attribution a été notifiée au Parc du Pilat.

Le montant de la décision modificative s'élève à 153 854,86 € en fonctionnement et à 208 978,75 € en investissement, conformément aux tableaux joints.

******

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

°°

Pour extrait certifié conforme
Le 30 novembre 2022,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-2D_DM3_2022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-2D_DM3_2022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

DECISION MODIFICATIVE
N° 3

Novembre 2022

DÉPENSES INVESTISSEMENT

Numéro de compte	Intitulé du Compte	Montant
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
13912	Régions	16 059,86
13913	Départements	2 309,00
13918	Autres	226,00
	Total Chapitre 040	18 594,86
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales		
1312	*Régions*	*158 963,20*
1323	*Départements*	*22 500,00*
	Total Chapitre 041	*181 463,20*
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		
2031	Frais d'études	8 920,69
	Total Chapitre 20	8 920,69
		208 978,75

RECETTES INVESTISSEMENT

Numéro de compte	Intitulé du compte	Montant
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
2802	Frais réalisation doc urbanisme	2459,31
28031	Frais étude	259,20
28051	Logiciels	1 000,00
28158	Matériel signalisation	8 171,05
28183	Matériel bureau	10 850,33
28188	Matériel divers	4 775,66
	Total Chapitre 040	27 515,55
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales		
1313	*Département*	*22 500,00*
1322	*Régions*	*158 963,20*
	Total Chapitre 041	181 463,20
		208 978,75

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-2D_DM3_2022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

DECISION MODIFICATIVE
N° 3

Novembre 2022

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Numéro de compte	Intitulé du Compte	Montant
Chapitre 011 – Charges à caractère général		
6012	Energie – Electricité	2 000,00
60622	Carburants	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	95 839,31
6132	Locations immobilières	500,00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00
	Total Chapitre 011	105 339,31
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés		
64168	Autres emplois d'insertion	1 000,00
64131	Rémunération	20 000,00
	Total Chapitre 012	21 000,00
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		
6811	Dotations aux amortissements	27 515,55
	Total Chapitre 042	27 515,55
		153 854,86

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Numéro de compte	Intitulé du compte	Montant
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		
777	Quote-part des subventions d'inv. Transf.	18 594,86
	Total Chapitre 042	18 594,86
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations		
7472	Régions	124 010,00
7478	Autres organismes	11 250,00
	Total Chapitre 74	135 260,00
		153 854,86

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 30 novembre à 18h30
Date d'envoi de la convocation : le 24 novembre 2022
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88
Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°3 : Correction sur exercices antérieurs – rattrapage des amortissements

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents
M. CESA Johann
Mme MICHEL Cécile

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Par M. ZILLIOX Charles
Mme BUSSIERE Laurence	Par Mme BESSON-FAYOLLE Corinne
M. CINIERI Dino	Par M. RAULT Serge
Mme DEZARNAUD Sylvie	Par M. GEOURJON André
M. MANDON Emmanuel	Par M. GIRAUD Noël
Mme PICARD Patricia	Par Mme MAZOYER Martine

Étaient absents
M ; GEOURJON Christophe
Mme MOUSEGHIAN Aline

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présents

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Conseil Départemental de la Loire
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Conseil Départemental de la Loire

Étaient représentés

Mme CALACIURA Stéphanie	Par Mme PEYSSELON Valérie
M. MARION Philippe	Par M. THOMAS Luc

Étaient absentes

M. CORRIERAS Paul	Conseil Départemental de la Loire
MME PUBLIÉ Martine	Conseil Départemental du Rhône
Mme SEMACHE Nadia	Conseil Départemental de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-3D_Ope_nn_bud-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Étaient présents
Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Était représenté
M. PERRET Jean-Baptiste Par Mme DEFAY Anne-Marie

Étaient absents
M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey

Étaient représentés

Mme FAVRE-BAC Lisa	Par Mme ROBIN Christine
M. MARILLIER Emmanuel	Par Mme DE LESTRADE Christine

Était absente

Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents
M. CHORAIN Jean-François
M. CORVAISIER Robert
M. GEOURJON André
M. GIRAUD Noël
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre
Mme ROBIN Christine

Étaient absents
M. PINOT Didier
M. SOUTRENON Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-3D_Ope_nn_bud-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

Était représenté

M. ROYET Philippe	Par M. HEITZ Philippe

Étaient absents

M. DOBY Stéphane	Commune de Le Bessat
M. RENONCOURT Laurent	Commune de Saint-Romain-les-Atheux
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. SOY Laurent
M. THOMAS Luc

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. BRUYAS Lucien
M. RAULET Thierry
Mme THÉTIER Sylvie

Délégués des Communes

Était présente

Mme JOURNOUD Nathalie	Commune de Loire-sur-Rhône

Étaient représentés

M. ABEILLON Thibald	Par Mme JOURNOUD Nathalie
M. GONON Christophe	Par M. CHAMPANHET Bernard

Étaient absents

M. CHARMET Michel	Commune de Trèves
Mme CHOFFEL Marion	Commune de Sainte-Colombe
Mme DESCHAMPS Isabelle	Commune de Condrieu

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-3D_Ope_nn_bud-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents
Mme DREVON Chantal
M. GUERIN Gérard
Mme FAYOLLE Sylvie
M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice	Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. FARA Bernard	Commune de La Valla-en-Gier

Était représenté

M. LACROIX Norbert	Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Étaient absents

M. CARCELES Pierre	Commune de Farnay

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présente
Mme LAFAY Françoise

Était représenté

M. FAVERJON Christophe	Par M. CORVAISIER Robert

Étaient absents
Mme DREVET Leslie
Mme HALLEUX Roselyne
Mme PERRET Evelyne
M. VASSELON Gilbert
M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves	Commune de Saint-Chamond
M. BUB Jérôme (suppléant de Mme DEHAN Nathalie)	Le Grand Lyon-Givors
M. CHAMPANHET Bernard	Commune d'Annonay
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Commune de La Ricamarie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-3D_Ope_nn_bud-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien	Commune de Lorette
M. GALLOT Éric	Commune de Sorbiers
M. LETO Francesco	Commune de Rive-de-Gier
Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne
M. NUNEZ Dominique	Commune de L'Horme
M. PENARD Christophe	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

Vincent BERNARD et Frédéric GIRARD	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Henri FAURE et Philippe TITOULET	Amis du Parc
Rémy CERNYS	CESER
Gilles CIBERT	Commune de Saint-Julien-Molhesabate
Florence COSTE, Pauline DELFORGE, Sandrine GARDET, Carole MABILON, Julien MARCEAU, Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-3D_Ope_nn_bud-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Objet : Correction sur exercices antérieurs – rattrapage des amortissements

Le syndicat mixte du Parc utilise la nomenclature comptable applicable aux communes et établissements de plus de 3500 habitants. Dès lors, le Parc doit amortir ses immobilisations et biens depuis le 1er janvier 2011.

Or, il a été constaté des anomalies sur plusieurs comptes pour défaut d'amortissement. En effet, les amortissements des biens acquis depuis le 1er janvier 2012 ont été mal calculés ou omis pour certains. Par conséquent, il convient de corriger ces erreurs sur les exercices antérieurs.

Cette correction est sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement, car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire. Les comptes 28 (dotations aux amortissements) sont crédités par le débit du compte 1068 dans la limite de son solde créditeur cumulé du compte de gestion.

L'état de l'actif a donc été revu pour les biens amortissables en collaboration avec la Trésorerie et les plans d'amortissement recalculés.

Il est proposé de régulariser les comptes suivants :
- 28051 à hauteur de 19 558,25 €
- 13912 à hauteur de 32 271,60 € (pour la régularisation des subventions à amortir).

****

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette opération d'ordre non budgétaire, telle que présentée ci-dessus, concernant le rattrapage des amortissements.

°°

Pour extrait certifié conforme
Le 30 novembre 2022,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-3D_Ope_nn_bud-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 30 novembre à 18h30
Date d'envoi de la convocation : le 24 novembre 2022
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88
Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°4 : Autorisation pour permettre l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents
M. CESA Johann
Mme MICHEL Cécile

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Par M. ZILLIOX Charles
Mme BUSSIERE Laurence	Par Mme BESSON-FAYOLLE Corinne
M. CINIERI Dino	Par M. RAULT Serge
Mme DEZARNAUD Sylvie	Par M. GEOURJON André
M. MANDON Emmanuel	Par M. GIRAUD Noël
Mme PICARD Patricia	Par Mme MAZOYER Martine

Étaient absents
M ; GEOURJON Christophe
Mme MOUSEGHIAN Aline

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présents

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Conseil Départemental de la Loire
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Conseil Départemental de la Loire

Étaient représentés

Mme CALACIURA Stéphanie	Par Mme PEYSSELON Valérie
M. MARION Philippe	Par M. THOMAS Luc

Étaient absentes

M. CORRIERAS Paul	Conseil Départemental de la Loire
MME PUBLIÉ Martine	Conseil Départemental du Rhône
Mme SEMACHE Nadia	Conseil Départemental de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-4D_Auto_invest-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents
Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Était représenté
M. PERRET Jean-Baptiste Par Mme DEFAY Anne-Marie

Étaient absents
M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey

Étaient représentés

Mme FAVRE-BAC Lisa	Par Mme ROBIN Christine
M. MARILLIER Emmanuel	Par Mme DE LESTRADE Christine

Était absente

Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents
M. CHORAIN Jean-François
M. CORVAISIER Robert
M. GEOURJON André
M. GIRAUD Noël
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre
Mme ROBIN Christine

Étaient absents
M. PINOT Didier
M. SOUTRENON Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-4D_Auto_invest-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

Était représenté

M. ROYET Philippe	Par M. HEITZ Philippe

Étaient absents

M. DOBY Stéphane	Commune de Le Bessat
M. RENONCOURT Laurent	Commune de Saint-Romain-les-Atheux
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. SOY Laurent
M. THOMAS Luc

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. BRUYAS Lucien
M. RAULET Thierry
Mme THÉTIER Sylvie

Délégués des Communes

Était présente

Mme JOURNOUD Nathalie	Commune de Loire-sur-Rhône

Étaient représentés

M. ABEILLON Thibald	Par Mme JOURNOUD Nathalie
M. GONON Christophe	Par M. CHAMPANHET Bernard

Étaient absents

M. CHARMET Michel	Commune de Trèves
Mme CHOFFEL Marion	Commune de Sainte-Colombe
Mme DESCHAMPS Isabelle	Commune de Condrieu

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-4D_Auto_invest-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents
Mme DREVON Chantal
M. GUERIN Gérard
Mme FAYOLLE Sylvie
M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice	Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. FARA Bernard	Commune de La Valla-en-Gier

Était représenté

M. LACROIX Norbert	Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Étaient absents

M. CARCELES Pierre	Commune de Farnay

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présente
Mme LAFAY Françoise

Était représenté

M. FAVERJON Christophe	Par M. CORVAISIER Robert

Étaient absents
Mme DREVET Leslie
Mme HALLEUX Roselyne
Mme PERRET Evelyne
M. VASSELON Gilbert
M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves	Commune de Saint-Chamond
M. BUB Jérôme (suppléant de Mme DEHAN Nathalie)	Le Grand Lyon-Givors
M. CHAMPANHET Bernard	Commune d'Annonay
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Commune de La Ricamarie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-4D_Auto_invest-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien	Commune de Lorette
M. GALLOT Éric	Commune de Sorbiers
M. LETO Francesco	Commune de Rive-de-Gier
Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne
M. NUNEZ Dominique	Commune de L'Horme
M. PENARD Christophe	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

Vincent BERNARD et Frédéric GIRARD	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Henri FAURE et Philippe TITOULET	Amis du Parc
Rémy CERNYS	CESER
Gilles CIBERT	Commune de Saint-Julien-Molhesabate
Florence COSTE, Pauline DELFORGE, Sandrine GARDET, Carole MABILON, Julien MARCEAU, Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-4D_Auto_invest-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

<u>Objet : Autorisation pour permettre l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget</u>

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget d'une collectivité ou d'un établissement public n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2023, le Président peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du comité syndical doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au comité syndical de bien vouloir autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre	**Crédits ouverts budget 2022**	**Ouverture par anticipation 2023**
20 : immobilisations corporelles	229 780,69 €	57 445,17 €
21 : immobilisations incorporelles	101 714,94 €	25 428,73 €
23 : immobilisations en cours	62 475,90 €	15 618,97€

******

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2023.

°°

Pour extrait certifié conforme
Le 30 novembre 2022,

Le Président,

<u>Charles ZILLIOX</u>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-4D_Auto_invest-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 30 novembre à 18h30
Date d'envoi de la convocation : le 24 novembre 2022
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88
Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°5 : Désignation dans divers organismes

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents
M. CESA Johann
Mme MICHEL Cécile

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Par M. ZILLIOX Charles
Mme BUSSIERE Laurence	Par Mme BESSON-FAYOLLE Corinne
M. CINIERI Dino	Par M. RAULT Serge
Mme DEZARNAUD Sylvie	Par M. GEOURJON André
M. MANDON Emmanuel	Par M. GIRAUD Noël
Mme PICARD Patricia	Par Mme MAZOYER Martine

Étaient absents
M ; GEOURJON Christophe
Mme MOUSEGHIAN Aline

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présents

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Conseil Départemental de la Loire
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Conseil Départemental de la Loire

Étaient représentés

Mme CALACIURA Stéphanie	Par Mme PEYSSELON Valérie
M. MARION Philippe	Par M. THOMAS Luc

Étaient absentes

M. CORRIERAS Paul	Conseil Départemental de la Loire
MME PUBLIÉ Martine	Conseil Départemental du Rhône
Mme SEMACHE Nadia	Conseil Départemental de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-5D_Design_div-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Étaient présents
Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Était représenté
M. PERRET Jean-Baptiste Par Mme DEFAY Anne-Marie

Étaient absents
M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey

Étaient représentés

Mme FAVRE-BAC Lisa	Par Mme ROBIN Christine
M. MARILLIER Emmanuel	Par Mme DE LESTRADE Christine

Était absente

Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents
M. CHORAIN Jean-François
M. CORVAISIER Robert
M. GEOURJON André
M. GIRAUD Noël
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre
Mme ROBIN Christine

Étaient absents
M. PINOT Didier
M. SOUTRENON Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-5D_Design_div-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

Était représenté

M. ROYET Philippe	Par M. HEITZ Philippe

Étaient absents

M. DOBY Stéphane	Commune de Le Bessat
M. RENONCOURT Laurent	Commune de Saint-Romain-les-Atheux
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. SOY Laurent
M. THOMAS Luc

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. BRUYAS Lucien
M. RAULET Thierry
Mme THÉTIER Sylvie

Délégués des Communes

Était présente

Mme JOURNOUD Nathalie	Commune de Loire-sur-Rhône

Étaient représentés

M. ABEILLON Thibald	Par Mme JOURNOUD Nathalie
M. GONON Christophe	Par M. CHAMPANHET Bernard

Étaient absents

M. CHARMET Michel	Commune de Trèves
Mme CHOFFEL Marion	Commune de Sainte-Colombe
Mme DESCHAMPS Isabelle	Commune de Condrieu

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-5D_Design_div-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents
Mme DREVON Chantal
M. GUERIN Gérard
Mme FAYOLLE Sylvie
M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice	Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. FARA Bernard	Commune de La Valla-en-Gier

Était représenté

M. LACROIX Norbert	Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Étaient absents

M. CARCELES Pierre	Commune de Farnay

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présente
Mme LAFAY Françoise

Était représenté

M. FAVERJON Christophe	Par M. CORVAISIER Robert

Étaient absents
Mme DREVET Leslie
Mme HALLEUX Roselyne
Mme PERRET Evelyne
M. VASSELON Gilbert
M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves	Commune de Saint-Chamond
M. BUB Jérôme (suppléant de Mme DEHAN Nathalie)	Le Grand Lyon-Givors
M. CHAMPANHET Bernard	Commune d'Annonay
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Commune de La Ricamarie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-5D_Design_div-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien	Commune de Lorette
M. GALLOT Éric	Commune de Sorbiers
M. LETO Francesco	Commune de Rive-de-Gier
Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne
M. NUNEZ Dominique	Commune de L'Horme
M. PENARD Christophe	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

Vincent BERNARD et Frédéric GIRARD	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Henri FAURE et Philippe TITOULET	Amis du Parc
Rémy CERNYS	CESER
Gilles CIBERT	Commune de Saint-Julien-Molhesabate
Florence COSTE, Pauline DELFORGE, Sandrine GARDET, Carole MABILON, Julien MARCEAU, Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-5D_Design_div-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

<u>Objet : Désignation dans divers organismes</u>

Le Parc naturel régional du Pilat est représenté au sein de différents organismes extérieurs. Il convient de procéder à plusieurs désignations, à la suite de la mise en place du nouvel exécutif du syndicat mixte et d'une démission :

- En effet, le Bureau du Parc en date du 12 octobre 2022 a désigné Martine MAZOYER en tant que Vice-Présidente au Tourisme et aux Loisirs, en remplacement de Bernard CHAMPANHET qui est désormais Vice-Président en charge de la coopération avec les Villes Portes.
- Par ailleurs Marie-Catherine FAURE, déléguée de Saint-Romain-Les-Atheux a démissionné de sa fonction au sein du Conseil municipal de Commune.

Pour l'association des Guides animateurs du Pilat, le Parc est représenté par un élu. Il n'avait pas été procédé à une nouvelle désignation depuis le renouvellement municipal en 2020.

Instances	**Noms des délégués proposés**
Office de Tourisme du Pilat	**Titulaire : Martine MAZOYER (en remplacement de BERNARD CHAMPANHET)** Pour mémoire, Pierre-Antoine GAILLARD est suppléant
	Marie-Françoise BONNARD, Jean-François SEUX, Martine BRUNON et Chantal CHETOT restent titulaires Nathalie DEHAN, Christine DE LESTRADE, Emmanuel MANDON, François SANTIAGO restent suppléants
Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) des Monts du Pilat	**Bernard CHAMPANHET (en remplacement de Marie-Catherine FAURE)**
	Jean-Philippe PORCHEROT reste désigné
Association des Guides animateurs du Pilat	**Martine MAZOYER** (aucun élu n'avait été désigné à cette fonction précédemment)

******

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la désignation de :

- Martine MAZOYER – en tant que titulaire à l'Office de Tourisme du Pilat
- Bernard CHAMPANGET – pour représenter le Parc du Pilat au CPIE des Monts du Pilat
- Martine MAZOYER – pour représenter le Parc du Pilat à l'Association des Guides animateurs du Pilat.

°°°

Pour extrait certifié conforme
Le 30 novembre 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-5D_Design_div-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-5D_Design_div-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 30 novembre à 18h30
Date d'envoi de la convocation : le 24 novembre 2022
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88
Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°6 : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents
M. CESA Johann
Mme MICHEL Cécile

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Par M. ZILLIOX Charles
Mme BUSSIERE Laurence	Par Mme BESSON-FAYOLLE Corinne
M. CINIERI Dino	Par M. RAULT Serge
Mme DEZARNAUD Sylvie	Par M. GEOURJON André
M. MANDON Emmanuel	Par M. GIRAUD Noël
Mme PICARD Patricia	Par Mme MAZOYER Martine

Étaient absents
M ; GEOURJON Christophe
Mme MOUSEGHIAN Aline

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présents

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Conseil Départemental de la Loire
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Conseil Départemental de la Loire

Étaient représentés

Mme CALACIURA Stéphanie	Par Mme PEYSSELON Valérie
M. MARION Philippe	Par M. THOMAS Luc

Étaient absentes

M. CORRIERAS Paul	Conseil Départemental de la Loire
MME PUBLIÉ Martine	Conseil Départemental du Rhône
Mme SEMACHE Nadia	Conseil Départemental de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-6D_Crea_post-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Étaient présents
Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Était représenté
M. PERRET Jean-Baptiste Par Mme DEFAY Anne-Marie

Étaient absents
M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey

Étaient représentés

Mme FAVRE-BAC Lisa	Par Mme ROBIN Christine
M. MARILLIER Emmanuel	Par Mme DE LESTRADE Christine

Était absente

Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents
M. CHORAIN Jean-François
M. CORVAISIER Robert
M. GEOURJON André
M. GIRAUD Noël
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre
Mme ROBIN Christine

Étaient absents
M. PINOT Didier
M. SOUTRENON Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-6D_Crea_post-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

Était représenté

M. ROYET Philippe	Par M. HEITZ Philippe

Étaient absents

M. DOBY Stéphane	Commune de Le Bessat
M. RENONCOURT Laurent	Commune de Saint-Romain-les-Atheux
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. SOY Laurent
M. THOMAS Luc

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. BRUYAS Lucien
M. RAULET Thierry
Mme THÉTIER Sylvie

Délégués des Communes

Était présente

Mme JOURNOUD Nathalie	Commune de Loire-sur-Rhône

Étaient représentés

M. ABEILLON Thibald	Par Mme JOURNOUD Nathalie
M. GONON Christophe	Par M. CHAMPANHET Bernard

Étaient absents

M. CHARMET Michel	Commune de Trèves
Mme CHOFFEL Marion	Commune de Sainte-Colombe
Mme DESCHAMPS Isabelle	Commune de Condrieu

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-6D_Crea_post-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents
Mme DREVON Chantal
M. GUERIN Gérard
Mme FAYOLLE Sylvie
M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice	Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. FARA Bernard	Commune de La Valla-en-Gier

Était représenté

M. LACROIX Norbert	Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Étaient absents

M. CARCELES Pierre	Commune de Farnay

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présente
Mme LAFAY Françoise

Était représenté

M. FAVERJON Christophe	Par M. CORVAISIER Robert

Étaient absents
Mme DREVET Leslie
Mme HALLEUX Roselyne
Mme PERRET Evelyne
M. VASSELON Gilbert
M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves	Commune de Saint-Chamond
M. BUB Jérôme (suppléant de Mme DEHAN Nathalie)	Le Grand Lyon-Givors
M. CHAMPANHET Bernard	Commune d'Annonay
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Commune de La Ricamarie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-6D_Crea_post-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien	Commune de Lorette
M. GALLOT Éric	Commune de Sorbiers
M. LETO Francesco	Commune de Rive-de-Gier
Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne
M. NUNEZ Dominique	Commune de L'Horme
M. PENARD Christophe	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

Vincent BERNARD et Frédéric GIRARD	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Henri FAURE et Philippe TITOULET	Amis du Parc
Rémy CERNYS	CESER
Gilles CIBERT	Commune de Saint-Julien-Molhesabate
Florence COSTE, Pauline DELFORGE, Sandrine GARDET, Carole MABILON, Julien MARCEAU, Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-6D_Crea_post-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Objet : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Pour rappel, le comité syndical est seul compétent pour décider de la création et de la suppression des postes du syndicat mixte.

En septembre 2022, Le Parc du Pilat et Saint-Étienne Métropole ont chacun candidaté à un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur leurs territoires respectifs. Ces projets sont ciblés sur l'élevage et la polyculture-élevage. Les PAEC ont pour objectif d'ouvrir aux agriculteurs la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur 2 années : campagne de la Politique Agricole Commune (PAC) 2023 et campagne PAC 2024.

Un accompagnement important des agriculteurs est nécessaire avant la contractualisation de ces MAEC : réalisation de diagnostic d'exploitation, et selon les MAEC, réalisation de plan de gestion. Pour faire face à ce besoin en moyens humains supplémentaires, un recrutement mutualisé entre SEM et le Parc du Pilat est nécessaire.

Aussi, il est proposé de créer un emploi non permanent à temps complet de chargé.e de mission agroécologie, à compter du 1er février 2023 pour une durée maximale de 2 ans, et ce pour mener à bien les missions suivantes :

- Réalisation de diagnostics d'exploitation
- Élaboration de plans de gestion spécifiques : pastoral, Infrastructures Agro-écologiques (haies, mares)
- Appui à l'animation des 2 PAEC.

Ce poste relève de la catégorie A. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. L'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire en vigueur.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

******

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création de ce poste, dans les conditions précisées ci-dessus.

°°

Pour extrait certifié conforme
Le 30 novembre 2022,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-6D_Crea_post-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 30 novembre à 18h30
Date d'envoi de la convocation : le 24 novembre 2022
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88
Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°7 : Avis du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat sur le Schéma régional de gestion sylvicole

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents
M. CESA Johann
Mme MICHEL Cécile

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Par M. ZILLIOX Charles
Mme BUSSIERE Laurence	Par Mme BESSON-FAYOLLE Corinne
M. CINIERI Dino	Par M. RAULT Serge
Mme DEZARNAUD Sylvie	Par M. GEOURJON André
M. MANDON Emmanuel	Par M. GIRAUD Noël
Mme PICARD Patricia	Par Mme MAZOYER Martine

Étaient absents
M ; GEOURJON Christophe
Mme MOUSEGHIAN Aline

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présents

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Conseil Départemental de la Loire
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Conseil Départemental de la Loire

Étaient représentés

Mme CALACIURA Stéphanie	Par Mme PEYSSELON Valérie
M. MARION Philippe	Par M. THOMAS Luc

Étaient absentes

M. CORRIERAS Paul	Conseil Départemental de la Loire
MME PUBLIÉ Martine	Conseil Départemental du Rhône
Mme SEMACHE Nadia	Conseil Départemental de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-7D_Avis_SRGS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents
Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Était représenté
M. PERRET Jean-Baptiste Par Mme DEFAY Anne-Marie

Étaient absents
M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey

Étaient représentés

Mme FAVRE-BAC Lisa	Par Mme ROBIN Christine
M. MARILLIER Emmanuel	Par Mme DE LESTRADE Christine

Était absente

Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents
M. CHORAIN Jean-François
M. CORVAISIER Robert
M. GEOURJON André
M. GIRAUD Noël
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre
Mme ROBIN Christine

Étaient absents
M. PINOT Didier
M. SOUTRENON Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-7D_Avis_SRGS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

Était représenté

M. ROYET Philippe	Par M. HEITZ Philippe

Étaient absents

M. DOBY Stéphane	Commune de Le Bessat
M. RENONCOURT Laurent	Commune de Saint-Romain-les-Atheux
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. SOY Laurent
M. THOMAS Luc

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. BRUYAS Lucien
M. RAULET Thierry
Mme THÉTIER Sylvie

Délégués des Communes

Était présente

Mme JOURNOUD Nathalie	Commune de Loire-sur-Rhône

Étaient représentés

M. ABEILLON Thibald	Par Mme JOURNOUD Nathalie
M. GONON Christophe	Par M. CHAMPANHET Bernard

Étaient absents

M. CHARMET Michel	Commune de Trèves
Mme CHOFFEL Marion	Commune de Sainte-Colombe
Mme DESCHAMPS Isabelle	Commune de Condrieu

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-7D_Avis_SRGS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents
Mme DREVON Chantal
M. GUERIN Gérard
Mme FAYOLLE Sylvie
M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice	Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. FARA Bernard	Commune de La Valla-en-Gier

Était représenté

M. LACROIX Norbert	Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Étaient absents

M. CARCELES Pierre	Commune de Farnay

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présente
Mme LAFAY Françoise

Était représenté

M. FAVERJON Christophe	Par M. CORVAISIER Robert

Étaient absents
Mme DREVET Leslie
Mme HALLEUX Roselyne
Mme PERRET Evelyne
M. VASSELON Gilbert
M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves	Commune de Saint-Chamond
M. BUB Jérôme (suppléant de Mme DEHAN Nathalie)	Le Grand Lyon-Givors
M. CHAMPANHET Bernard	Commune d'Annonay
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Commune de La Ricamarie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-7D_Avis_SRGS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien	Commune de Lorette
M. GALLOT Éric	Commune de Sorbiers
M. LETO Francesco	Commune de Rive-de-Gier
Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne
M. NUNEZ Dominique	Commune de L'Horme
M. PENARD Christophe	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

Vincent BERNARD et Frédéric GIRARD	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Henri FAURE et Philippe TITOULET	Amis du Parc
Rémy CERNYS	CESER
Gilles CIBERT	Commune de Saint-Julien-Molhesabate
Florence COSTE, Pauline DELFORGE, Sandrine GARDET, Carole MABILON, Julien MARCEAU, Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-7D_Avis_SRGS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Objet : Avis du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat sur le Schéma régional de gestion sylvicole

Conformément aux articles D122-10 et R122-16 à R122-19 du code forestier et aux articles R331-14 et R333-15 du code de l'environnement, le Syndicat mixte du Parc est sollicité pour avis sur le projet de Schéma régional de gestion sylvicole. Ce document élaboré par le Centre National de la Propriété Forestière a vocation à encadrer la gestion forestière pour les particuliers et les entreprises privées.

Ce document a été reçu le 14 novembre 2022 pour un avis à rendre dans un délai de 2 mois soit avant le 14 janvier 2022. La prochaine réunion du Comité syndical étant fixée le 18 janvier 2022, le sujet a dû être mis à l'ordre du jour de la présente séance.

Éléments de cadrage :

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) est un document très important car il s'agit du document de référence pour l'instruction et l'agrément des documents de gestion durable de la forêt privée (90 % sur le massif du Pilat). Les Plans Simples de Gestion, Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles et Règlements Types de Gestion (PSG, CBPS et RTG) doivent par conséquent s'y conformer pour être validés par le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière).

La révision du SRGS d'Auvergne-Rhône-Alpes intervient dans le cadre de l'élaboration du nouveau Programme Régional Forêt Bois (PRFB), qui définit la politique régionale de la filière forêt-bois pour la période 2019-2029.
Le PRFB est, lui-même issu de la déclinaison du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB), qui fixe les orientations de la politique forestière privée comme publique sur la période 2016-2026.

L'écriture du SRGS a fait l'objet d'une concertation avec les acteurs de la filière amont et les acteurs de l'environnement. Cette concertation s'est déroulée durant l'hiver 2020-2021. Cependant la consultation des Parcs naturels régionaux (PNR) lors de l'étape de rédaction n'est pas obligatoire mais facultative et aucun des Parcs d'Auvergne Rhône-Alpes n'a par conséquent été associé à ce moment là.
Les Parcs d'Auvergne Rhône Alpes ont été sollicités pour la première fois en juin 2022, par le biais de la transmission d'une version dite V5 du projet de SRGS. Un avis de l'Association des Parcs d'Auvergne Rhône-Alpes (APARA) a par conséquent été émis à ce moment là.
Le document transmis ici pour avis aux Parcs d'Auvergne Rhône Alpes est par conséquent la V6 du projet de SRGS.

Le document est composé de 3 parties :

- Une première partie est consacrée au diagnostic des aptitudes forestières. Il y est question des différents enjeux à prendre en considération au regard des spécificités des forêts de la région : enjeux liés à l'équilibre forêt-gibier, enjeux économiques, enjeux liés au changement climatique, enjeux environnementaux et patrimoniaux, enjeux sociaux, enjeux de protection de la ressource en eau et de prévention contre les risques naturels et enjeux liés aux risques sanitaires, incendie et tempêtes.
- La deuxième partie propose des objectifs et méthode de gestion forestière pour permettre une gestion durable des forêts et fait notamment des recommandations pour les plantations nouvelles.
- La troisième partie présente le détail des itinéraires sylvicoles par type de peuplement à privilégier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-7D_Avis_SRGS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

Les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Aussi un rapport environnemental a-t-il été formalisé et l'avis de l'autorité environnementale a été requis puis pris en compte pour établir la version du SRGS soumise présentement pour avis.

Il est proposé d'adopter l'avis suivant :

Le Syndicat mixte du Parc considère que le Schéma régional de gestion sylvicole est de qualité et il note une évolution positive dans la prise en compte de la biodiversité, des sols, et dans la volonté de ne pas surexploiter les espaces forestiers dans un contexte de demande croissante de mobilisation en matériau bois.

La présentation des contextes est fouillée malgré le manque de références scientifiques et des renvois à des données pas toujours récentes.

Des éléments seraient à repréciser ou reformuler. La formulation « si nécessaire » est en effet régulièrement utilisée sans que soient précisés les contours de la nécessité ou des cas de figure pouvant être rencontrés.

Toutefois, le Syndicat mixte du Parc regrette qu'aucune des remarques ayant été formulées sur la V5 du projet de SRGS par le biais de l'Association des Parcs d'Auvergne Rhône-Alpes (APARA), dont le Parc du Pilat est membre, n'ait été prise en compte dans la V6.

Partie 1 – Diagnostic des aptitudes forestières

Concernant le chapitre 3 qui traite des éléments à prendre en compte pour la gestion de la forêt

- pour le sous-chapitre 3.c (recommandations pour l'adaptation des forêts au changement climatique), il serait pertinent de mentionner l'existence de l'association Sylv'ACCTES. Il s'agit en effet d'une association reconnue d'intérêt général qui propose des leviers financiers envers les propriétaires privés pour la réalisation de travaux qui vont dans le sens de l'adaptation des massifs forestiers face au dérèglement climatique.

- Pour le sous-chapitre 3.d (équilibre forêt-gibier), il serait nécessaire de préciser que la chasse n'est pas l'unique moyen existant permettant de réguler les populations de gibier et de rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique. En effet, le premier levier relève de la prédation naturelle, gage d'un équilibre de long terme.

- Pour le sous-sous-chapitre 3.f.iii.(les autres principaux zonages réglementaires appliqués à la forêt) et concernant les captages d'eaux potables et les zones humides : il est insuffisamment mentionné que la préservation des zones humides est notamment très importante face à la question de l'évolution climatique et de l'accentuation des épisodes d'alternance fortes précipitations / sécheresses. L'effet tampon des zones humides est conséquent, sans oublier la dimension biodiversité.

Partie 2 – Les objectifs et méthodes de gestion

Dans le chapitre 4 (objectifs de gestion), le volet "préservation de la ressource en eau" n'est pas évoqué. Or, il s'agit d'un enjeu de plus en plus prégnant qui peut s'avérer être un des objectifs de gestion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-7D_Avis_SRGS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

S'agissant du sous-chapitre 5.c (traitement envisageable par grand type de peuplement), le document fait état de la nécessité de ne pas inscrire plus de 10 % d'une propriété forestière en libre évolution au motif que cela ne permettrait pas la gestion durable de la forêt alors que par ailleurs le SRSG autorise les coupes à blanc sur des propriétés de 10 ha d'un seul tenant (soit 40 % de 25ha pour un Plan Simple de Gestion (PSG) obligatoire ou 100 % d'un PSG volontaire de 10ha). L'impact des coupes rases sur la durabilité de la gestion est bien plus conséquent (et par ailleurs documenté dans la littérature scientifique) que de le fait de gérer une forêt en libre évolution : perte de fertilité du sol, érosion, perte du microclimat forestier, biodiversité, paysage, dégazage du carbone. A ce titre, il est fait mention à plusieurs reprises que le SRGS contribue à lutter contre le dérèglement climatique du fait de sa volonté de conservation des espaces forestiers. Néanmoins, il pourrait être pertinent de maximiser le stockage carbone, notamment dans les sols en limitant plus fortement les surfaces autorisées à la coupe à blanc. Le Parc du Pilat fait la proposition d'augmenter le seuil à 20 % maximum pouvant être conservé en libre évolution sur une propriété présentant un document de gestion durable.

Dans le sous chapitre 5.e. (les travaux), concernant la surface maximale d'autorisation de coupe rase qui est indiquée à 10ha pour une pente inférieure à 30 %, ce chiffre apparaît comme déconnecté des enjeux actuels (climat, biodiversité) et ne permettra pas l'apaisement des tensions sociales vis-à-vis de ce type de coupes. Afficher que 10ha de coupe rase sont autorisés par un document de gestion durable (d'autant plus que des dérogations sur des demandes plus vastes peuvent être accordées) fait perdre de la crédibilité à ce terme « durable ». Il est par conséquent proposé un alignement avec les seuils départementaux (2ha pour la Loire, 4ha pour le Rhône – en ce qui concerne le territoire du Parc du Pilat), au-delà desquels des demandes d'autorisations doivent être faites auprès de la DDT en absence de document de gestion durable.

Dans le chapitre 10 (les essences recommandées), pour la sylvoécorégion « Monts du Vivarais et du Pilat », Sylvoécorégion dans laquelle se situe le territoire du Pilat, il est surprenant que les chênes (pédonculé, sessile et vert), ainsi que le merisier soient classés « à éviter » en matière de plantation. Il serait également plus opportun de classer la plantation d'épicéa commun comme « à éviter » plutôt que « possible » comme c'est le cas dans le document, au regard des évolutions climatiques, des sécheresses et des attaques de scolytes.

Remarques d'ordre général :

Le projet de SRGS ne favorise pas l'irrégularisation des peuplements, ce alors qu'il s'agit d'un élément important dans l'accentuation de la résilience des massifs forestiers face au dérèglement climatique (enjeu ciblé pourtant comme « majeur » dans le Rapport environnemental) et aux tempêtes.

Les forêts anciennes mériteraient d'être plus mises en avant. Elles présentent, en effet, une valeur écologique particulière avec des cortèges d'espèces qui sont très exigeants en matière de qualité des milieux ou qui ont de faibles capacité de dispersion et que l'on ne retrouve pas dans les forêts plus récentes. Il pourrait y être accordé une certaine importance dans le SRGS, avec par exemple une demande de prise en compte des enjeux de biodiversité plus importante dans les documents de gestion durable relatifs aux parcelles situées en périmètre de forêts anciennes. L'enjeu « préserver les habitats et espèces remarquables en forêt » est notamment indiqué comme « Majeur » dans le Rapport environnemental.

En synthèse

Deux éléments principaux posent question :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-7D_Avis_SRGS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

- La limitation à 10 % maximum de la surface d'une forêt couverte par un document de gestion durable pouvant être traitée en évolution libre (soit sans intervention sylvicole) – Aussi le Syndicat mixte du Parc propose d'élever ce seuil à 20 % ;

- La possibilité de réalisation de coupes à blanc sur des surfaces allant jusqu'à 10ha d'un seul tenant, élément jugé en inadéquation avec les enjeux (soulevés par ailleurs) d'évolution climatique, de pression cynégétique et d'attentes sociétales – Aussi le Syndicat mixte du Parc propose un alignement aux seuils départementaux (2ha pour la Loire, 4ha pour le Rhône).

****

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avis tel qu'il est présenté ci-dessus.

°°

Pour extrait certifié conforme
Le 30 novembre 2022,

Le Président,

<u>Charles ZILLIOX</u>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20221130-7D_Avis_SRGS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022